



28 juin 2023

NOTE DE PRESENTATION BUDGETS SUPPLEMENTAIRES 2023

La présente note récapitule les principaux ajustements soumis au Conseil Municipal du 10 juillet prochain à l'occasion du budget supplémentaire.

I- LE BUDGET PRINCIPAL

Le budget supplémentaire 2023 voit la réintégration des résultats constatés au compte administratif 2022.

Après couverture du besoin de financement de la section d'investissement constaté à la clôture de l'exercice précédent, le montant à reprendre en section de fonctionnement s'élève à 3 033 784,74 € (recette).

Les équilibres du projet de budget supplémentaire 2023 sont les suivants:

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
AJUSTEMENTS DEPENSES	486 375,00 €	AJUSTEMENTS RECETTES	823 389,43 €
OPERATIONS D'ORDRE (AMMORT.)	389 758,00 €		
DEPENSES IMPREVUES	981 041,17 €	EXCEDENT REPORTE (R002)	3 033 784,74 €
VIREMENT SEC. INVT.	2 000 000,00 €		
TOTAL	3 857 174,17 €	TOTAL	3 857 174,17 €
INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
AJUSTEMENTS DEPENSES	1 997 990,00 €	AJUSTEMENTS RECETTES	887 284,00 €
RESULTAT REPORTE (D001)	344 917,97 €	OPERATIONS D'ORDRE (AMMORT.)	389 758,00 €
DEPENSES IMPREVUES	779 052,00 €	AFFECTATION RESULTAT (1068)	1 049 688,83 €
REPORTS DE CREDITS DEP.	1 592 686,11 €	REPORTS DE CREDITS REC.	887 915,25 €
		EMPRUNT	-500 000,00 €
		AUTOFINANCEMENT	2 000 000,00 €
TOTAL	4 714 646,08 €	TOTAL	4 714 646,08 €

A - SECTION DE FONCTIONNEMENT

1 – Les dépenses de fonctionnement

Chapitre 011 Charges à caractère général : + 330 615 €

Il convient notamment d'ajuster les enveloppes suivantes :

- **La restauration scolaire : +80 K€**, afin de réalimenter l'enveloppe dédiée à l'achat de repas dans les écoles et portés à domicile. L'enveloppe avait été sous-évaluée au moment du budget primitif, et le volume d'activité du portage de repas est en hausse.
- **Les transports scolaires : +57 K€** afin de financer le développement des activités sportives dans les écoles, avec un objectif de promotion de la santé et de lutte contre la sédentarité des enfants ainsi que la nouvelle organisation des ALSH incluant deux cars quotidiens vers le site des Queues de Forêt.
- **Les bâtiments : +50 K€**, pour réalimenter le compte 615551 relatif aux prestations d'entretien et de petites réparations des bâtiments.
- **Les animations de quartiers : +48,2 K€**, pour la mise en œuvre des actions retenues dans le cadre du Contrat de Ville (Santé au quotidien, espace public éducatif, de l'émotion à l'expression, sauvkipeut et séjour à la mer, faisant l'objet d'une subvention de 43,6 K€), pour financer le projet « séjour Italie » organisé par un groupe de lycéens et pour accompagner la municipalité dans l'élaboration du projet éducatif de la ville qui doit être renouvelé à la demande de la DRAJES et de la CAF.
- **Les ressources humaines : + 18 K€**, pour la réalisation d'un chantier éducatif au sein du "local jeunes 16-25" aux Salmoneries (+10 K€) et l'achat de vêtements de travail en particulier pour les nouveaux policiers municipaux (+8 K€) .
- **La police municipale : +11,7K€**, pour la maintenance et le dépannage des caméras de vidéo protection suite à des dysfonctionnements ou à des dégradations (+10 K€), pour la fourniture de petits équipements pour les nouveaux agents (+1 K€) et la maintenance des appareils de verbalisation électronique (+0,7 K€).
- **Le centre aquatique : +10 K€**, pour tenir compte du nouveau marché de nettoyage (plus coûteux de 8K€), pour renouveler le contrat de fourniture de bouteilles oxygène (1,3 K€) et pour l'abonnement à la SACEM lié à la diffusion musicale lors des activités collectives (0,7 K€).

Chapitre 65 « autres charges de gestion courante » : +62 K€ pour :

- Mettre en place un fonds de soutien aux commerces de la rue Charles Beauhaire impactés par les travaux de voirie, par voie de fonds de concours à la Métropole (50 K€),

- Financer les participations communales liées à stéoruellans hors communes, dont le nombre est en hausse (12 K€).

Chapitre 66 « charges financières » : + 51 K€ pour faire face à la hausse des taux d'intérêt qui impacte la charge de la dette des emprunts à taux variables (limités à un quart de l'encours de la dette communale).

Chapitre 67 « charges exceptionnelles » : + 42,7 K€ pour notamment:

- Ajuster l'enveloppe dédiée aux bourses (mobilité, initiatives) du fait de l'octroi en début d'année de bourses aux étudiants (5 K€),
- Ajuster la ligne « annulation de titres sur exercices antérieurs » du fait de régularisations (27,3 K€),

Chapitre 042 « Opérations d'ordre de transfert entre sections » : + 389,8 K€ pour ajuster le montant des dotations aux amortissements (somme non décaissée, qui génère une recette d'investissement du même montant)

A noter, **aucun ajustement de la masse salariale n'est proposé à ce stade** (chapitre 012), car les mesures nationales annoncées récemment sont en cours d'évaluation (nouveau dégel du point d'indice à hauteur d'1,5 %, ajout de points supplémentaires pour les rémunérations les plus basses et instauration d'une prime "pouvoir d'achat"). Un ajustement sera réalisé à l'automne dans le cadre d'une décision modificative.

2 – Les recettes de fonctionnement

Les ajustements en matière de fiscalité (chapitre 73): + 229,5 K€

Une hausse des produits de la fiscalité indirecte est attendue : au BP étaient prévus 11,55 M€ de recettes liées aux taxes foncières. Les services de l'Etat nous indiquent que la recette sera plutôt de 12 M€. La revalorisation des bases de +7,1%, liée à l'inflation, génère mécaniquement un montant prévisionnel de recettes plus important.

Les dotations, participations et subventions (chapitre 74) : +212,7 K€

- Ajustement du montant de la dotation forfaitaire : +116,6 K€, du fait de la suspension par la loi de Finances 2023 des clauses d'écêtement de la dotation..
- Les compensations pour perte de recettes fiscales s'établissent à un niveau supérieur aux prévisions : +58,5 K€.
- Subventions de l'Etat : +57,6 K€ dont 14 K€ de participation au titre de la convention sur « les petits déjeuners » (1,3 € par petit déjeuner), 38,6 K€ pour le financement des actions contrat de ville (cf. volet dépenses), et 5 K€ par l'ARS au titre des actions santé du contrat de ville également.
- Ajustement du montant attendu de FCTVA : -15 K€
- Ajustement du montant attendu de participations communales liées aux enfants hors communes scolarisés à Saint Jean de la Ruelle : -5 K€

Les produits exceptionnels (chapitre 77) : +370,3 K€,

- Remboursement par l'assurance de la ville des travaux MPT nord suite à l'incendie (187 K€)
- Remboursement par la CFDT de la mise à disposition d'un agent à temps plein pour la période de 2019 à 2022 (régularisation) (178 K€)
- Exécution d'un protocole transactionnel lié à un contentieux de 2016 (5,3 K€)

📌 **Chapitre 70 « produits des services » : +10,9 K€** du fait de refacturations de frais d'enlèvement d'encombrants (+9,2 K€) et d'ajustements sur les remboursements de charges suite à la vente de plusieurs lots au centre commercial des Chaises (+1,7 K€)

Le budget supplémentaire tel que proposé permet par ailleurs de virer 2 M€ à la section d'investissement et de positionner 982 K€ en « dépenses imprévues » en fonctionnement, potentiellement mobilisables en fin d'année à l'occasion d'une Décision Modificative.

B - SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget supplémentaire proposé en section d'investissement s'équilibre à 4 714,6 K€.

La reprise des résultats 2022 permet, après couverture du déficit d'investissement (1,049 M€) de dégager l'autofinancement nécessaire pour faire face aux demandes de crédits supplémentaires en investissement.

1 – Les dépenses d'investissement

📌 **Les ajustements sur les opérations d'équipement: + 612,7 K€**

Opération « Aménagement du centre-ville » : -650 K€, correspondant à la première tranche de travaux. L'opération est réalisée dans le cadre d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique / fonds de concours. La Métropole qui en assure sa réalisation ne sollicitera la participation communale qu'en 2024 (1 257 K€ seront à inscrire au BP 2024).

Opération « Restructuration du Groupe Scolaire Jean Moulin » : +1,6 M€. Les travaux de restructuration du groupe scolaire Jean Moulin démarreront cet été. Le budget primitif prévoyait une enveloppe initiale de 500 K€. Dans l'intervalle le marché global de performance a été notifié et le calendrier de décaissement précisé. Compte tenu des travaux prévus cette année, il convient d'ajuster l'enveloppe à 2,1 M€.

Ces deux opérations feront l'objet d'une délibération spécifique dans le cadre de l'ajustement des autorisations de programmes / Crédits de paiements.

📌 **Le BS 2023 est par ailleurs l'occasion d'un ajustement en lien avec l'avancement des projets et permet le lancement de projets nouveaux:**

- **Le patrimoine bâti communal: + 244,3 K€**
 - +155 K€ pour la réalisation de travaux dans les écoles : Sécurisation de la porte de accès au stade école J. Lenormand (7K€), changement d'une chaudière hors

service école F. Mitterrand (107 K€), désamiante et démolition du préfabriqué école L. Aragon (41 K€),

- +39,8 K€ pour l'administration générale de la collectivité : démolition d'un mur au 24 rue du Faubourg Madeleine (9,3 K€), remplacement des aérothermes pour le CTM (8,5 K€), modernisation des pompes de réseau de chauffage du CTM (+7 K€), raccordements aux réseaux concessionnaires avant la réfection de l'impasse du cèdre (15 K€),
 - +38 K€ pour la réalisation de la fin des travaux de l'église : portes extérieures, adaptation de l'autel, sonorisation,
 - +11,5 K€ pour la modernisation des visiophones des crèches et la mise en place d'un sol souple à la maison de la petite enfance.
- **Les aménagements extérieurs : +267,1 K€**
- +246,3 K€ de fonds de concours à la Métropole pour la voirie :
 - mise en sécurité de l'éclairage public (162 K€, délibération du CM du 9 juin),
 - compléments de crédits pour la réalisation de la rue de Bagneaux (17,3 K€),
 - Aménagements de sécurité divers (67K€).
 - +10,5 K€ pour la participation à l'extension du réseau Enedis 50 rue de la Bâtardière,
 - +10 K€ pour la pérennisation du dispositif de rue scolaire (projet issu de l'appel à projets citoyen de 2022),
- **Espaces verts et aires de jeux : +66 K€**, dont 60 K€ pour la réalisation d'une clôture devant le nouveau parc rue de Bagneaux.
- **Des investissements en faveur de la sécurité et de la tranquillité publiques : +28,1 K€**, dont :
- +10 K€ pour finaliser l'installation des deux caméras aux Salmoneries et rue R. Gaudry
 - +13 K€ pour remplacer le serveur enregistreur des images vidéo hors service, les disques durs serveur client et l'onduleur
- **L'aménagement et le foncier : +334 K€**
- 250 K€ pour l'achat à la fondation val de Loire de la Chapelle située à côté de la Mairie,
 - +64 K€ pour l'achat d'un terrain parcelle AM 522 Brandt,
 - +20 K€ pour la viabilisation des terrains rue D. Meyer en vue de leur vente (recette prévue au BP de 180 K€).
- **Cimetière : 11,8 K€** pour la réalisation de travaux.
- **Le conservatoire : +10,7 K€** pour le renouvellement de la signalétique de la façade, de l'accueil et des salles (coût global 19 K€).

2 – Les recettes d'investissement

Le budget supplémentaire intègre les ajustements de recettes propres suivants : +887,2 K€

- **FCTVA** : -124,3 K€
- **Taxe d'Aménagement** : +465,2 K€
- Ajustement de la **subvention du département** du Loiret dédiée à la construction de la structure petite enfance en centre-ville : +85,7 K€,
- Ajustement de la **Dotation Politique de la Ville** (DPV) : -24,3 K€ dédiée à l'implantation de deux city stades aux Trois Fontaines et aux Essarts, suite à notification de l'Etat,
- Inscription d'une **subvention de l'Etat dans le cadre de la DSIL** à hauteur de 150 K€ pour la construction de la crèche en centre-ville,
- Inscription d'un acompte de **subvention de la CAF** à hauteur de 288,3 K€ pour ce même projet.

Les autres recettes d'investissement inscrites au BS sont relatives à :

- **L'autofinancement** : 2,389 K€ (virement de la section de fonctionnement et ajustements des dotations aux amortissements)
- **L'affectation du résultat de clôture** : +1 049,7 K€
- **Les reports de crédits** en recettes : +887,9 K€
- **L'emprunt** : - 500 K€. Les équilibres budgétaires permettent de proposer une réduction de l'emprunt d'équilibre de 500 K€ (1,5 M€ initialement prévus au BP 2023).

A noter par ailleurs, l'inscription en dépenses et recettes de 46,8 K€ pour la réalisation des travaux de mise en sécurité de l'immeuble menaçant rue C. Beauhaire (inscription en chapitre 45 – réalisation pour compte de tiers).

II - LE BUDGET ANNEXE DES LOCATIONS IMMOBILIERES.

Le budget supplémentaire 2023 verra la réintégration des résultats constatés au compte administratif 2022.

La section d'exploitation ayant été clôturée avec un solde excédentaire, le montant à reprendre en recettes s'élève à 95,4 K€. En investissement, le résultat reporté est déficitaire, à hauteur de 524,1 K€.

En fonctionnement, des ajustements ont été opérés sur les charges de personnel (+1,2 K€), sur les charges financières (+2 K€) et sur le montant des dotations aux amortissements (opérations d'ordre, +18,8 K€). 70 K€ ont été inscrits en dépenses imprévues.

A noter s'agissant de la section d'investissement : l'inscription de 13,8 K€ de provisions en cas de besoin de réalisation de travaux ou d'acquisition de matériel.

Aucun emprunt n'est prévu sur ce budget en 2023.

III - LE BUDGET ANNEXE CAMPING.

Le budget supplémentaire 2023 voit également la réintégration des résultats constatés au compte administratif 2022 du budget annexe camping.

Le besoin de financement en investissement s'élève à 17,3 K€. Le résultat reporté en fonctionnement s'élève à +10 K€.

Ces résultats permettent de réduire l'emprunt d'équilibre de 8,5 K€, sans pouvoir toutefois l'annuler complètement (reste 9,9 K€).